



Déposé au Greffe
le 13 DEC. 2002
sous le N° 2209944
RCS N° 92 B 965

Foncière et Immobilière du Crédit Mutuel S.A.

**Rapport du commissaire à la transformation
et commissaire aux comptes
sur la transformation de la société en SAS**

Assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2002
Foncière et Immobilière du Crédit Mutuel S.A.
6 bis, rue de l'Ouche de Versailles – B.P. 90313
44003 Nantes Cedex 1
Ce rapport contient 2 pages

FN-024-22



KPMG Audit

18, rue du Pin
B.P. 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : + 33 (0)2 40 14 26 03
Télécopie : + 33 (0)2 40 14 26 34

15, rue Professeur Jean Pecker
C.S. 24227
35042 Rennes Cedex
France

Téléphone : + 33 (0)2 23 46 34 57
Télécopie : + 33 (0)2 23 46 34 58

Foncière et Immobilière du Crédit Mutuel S.A.

Siège social : 6, bis rue de l'Ouche de Versailles – B.P. 90313 – 44003 Nantes Cedex 1
Capital social : € 10 905 600

Rapport du commissaire à la transformation et commissaire aux comptes sur la transformation de la société en SAS

Assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution des missions qui nous ont été confiées en application des articles L.224-3 du Code de commerce par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce de Nantes en date du 30 avril 2002 et L.225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Nantes, le 6 décembre 2002

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé



Cabinet membre de
KPMG International

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat
aux comptes à directeur
et conseil de surveillance

Inscrite au Tableau de
l'Ordre à Paris sous le
n° 14-3008010 et
à la Compagnie
des Commissaires
aux Comptes de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
2 bis, rue de Villiers
F-92309 Levallois-Perret Cedex

Capita. 5 497 100 €
Code APE 741 C
775726417 R.C.S Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417